



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

25 juillet 2012

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 16 DÉCEMBRE 2011**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

ENVOI DE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Fédération de Russie a déposé entre mes mains, le 23 juillet 2012, un instrument d'acceptation du Protocole susmentionné, par lequel elle reconnaît être entièrement liée par la signature de son plénipotentiaire apposée le 16 décembre 2011.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 22 août 2012.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la Fédération de Russie deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 22 août 2012.

La présente notification ainsi que la copie certifiée conforme du Protocole jointe vous sont adressées conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Pascal Lamy
Directeur général

12-4076

WT/Let/860